

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RECLAMES 3 ^e page (— d° —)	2 fr. 75
» 2 ^e page (— d° —)	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Après la séance où les communistes, par leur abstention d'hostilité, ont lâché le gouvernement et rompu le Front populaire.

Grâce à l'abominable tromperie montée sous le nom de « Front populaire », des électeurs français ont envoyé au Parlement national 72 députés qui y sont les représentants d'un pays étranger tout en faisant partie intégrante de la majorité gouvernementale.

Aux conséquences d'une telle situation on a pu obvier pendant quelque temps grâce à des manœuvres tantôt subtiles et tantôt brutales... Quel spectacle nous a donné ce ministère se rattrapant de sa faiblesse interne par sa violence extérieure, toujours tiré hors de lui-même ou évoluant comme un bateau ivre au milieu d'un champ de mines, furieusement dénigré et combattu dans le pays par des partisans qui ne le soutiennent à la Chambre que pour mieux le dominer, continuellement soumis au chantage des « masses » menées par les agents de Moscou lesquels s'offrent jusqu'à la joie féroce de convoquer les ministres à des réunions fraternelles où ils les livrent aux griffes et aux crocs des miliciens de Staline déchainés...

Depuis plus de six mois, témoin attristé et indigné de cette politique à soubresauts et à explosions, le pays sentait bien que « ça ne pouvait pas durer » et que toute l'habileté manœuvrière et la souplesse féline de M. Léon Blum n'éviteraient pas le choc fatal...

Il s'est produit samedi, là où il était inévitable. Dans la conduite intérieure du pays, on pouvait encore évoluer. Pour la conduite de ses affaires extérieures, il n'y avait plus moyen. Les deux conceptions devaient s'affronter. Du moment que le Gouvernement veut mener une politique française, les représentants de Moscou ne pouvaient plus être avec lui. Eux veulent que la France s'engage dans la guerre pour y défendre la cause soviétique. Pas moyen de s'entendre. Il a fallu se séparer.

Les députés communistes n'ont pas voté contre le Gouvernement. Ils l'ont lâché, ils l'ont abandonné, ils se sont abstenus. Mais le sens qu'ils ont donné à cette abstention en fait une condamnation, une véritable proclamation d'hostilité.

Dans la déclaration officiellement faite par M. Jacques Duclos, au nom du parti communiste et pour expliquer son attitude, il a répudié l'attitude gouvernementale en termes si durs, si catégoriques et si définitifs que la scission est consommée...

Qu'on dise, désormais, ce qu'on voudra, l'antagonisme est si évident que le Front populaire est mort. Il lui est arrivé ce qui était inévitable à une formation conçue contre la logique et faite contre la nature des choses. Elle ne peut pas tenir. Elle tombe d'elle-même. Les morceaux en sont éparés sur le sol. On peut essayer de les ramasser. On ne les recollera pas !

Notez-le bien ! Ce n'est pas à des attaques du dehors, ce n'est pas aux coups de ses adversaires politiques qu'il a succombé. C'est à ses contradictions internes, dénoncées par nous dès sa constitution. C'est à l'impossibilité de faire agir d'accord des partis dont les doctrines sont contradictoires. Cela était fatal, cela ne pouvait pas ne pas arriver et si nous avons toujours protesté contre le Front populaire, c'est précisément à cause de cette malhonnête duperie qui réside au fond de lui-même.

Le Front populaire est mort parce qu'il portait en lui l'impossibilité de vivre !

Quelle situation nouvelle, sur le plan parlementaire et gouvernemental, va sortir de cet événement ?

Dans le vote qui a clôturé le débat où M. Léon Blum après M. Yvon Delbos affirma qu'il met au-dessus de toute considération la cause de la France et celle de la paix, un important appoint de modérés est venu remplacer les communistes sortis. Ce la transforme complètement la physionomie et le caractère de la majorité gouvernementale. Voilà une pre-

mière constatation et une première indication...

On ne saurait prétendre qu'il s'agit là d'un phénomène sans conséquence puisque toute la politique étrangère du Gouvernement est décidée, fixée et orientée par ce vote...

Quelle conclusion les communistes en ont-ils tirée ?... Après la séance, M. Léon Blum, par une déclaration concertée en conseil de cabinet, a demandé aux communistes comment ils entendent désormais poursuivre l'action commune « dans des conditions de confiance et de loyauté ».

A cela, le parti communiste a répondu qu'il est résolu à soutenir le Gouvernement pourvu que celui-ci lui en donne la possibilité. Qu'est-ce à dire ?... L'Œuvre (qui est de tous les journaux parisiens le plus inféodé au Front populaire) proteste contre cette réponse inacceptable.

Elle équivaut à ceci, dit notre confrère, que le Gouvernement de Front populaire sera communiste, épousera les thèses communistes, acceptera les directives des communistes ou bien qu'il ne sera pas !

Et ! oui, voilà bien ce que signifie cette réponse. C'est la main-mise du parti soviétique sur le Gouvernement de la France. Mais il est un peu tard, de la part de l'Œuvre, pour protester contre une conséquence qu'un peu de clairvoyance politique aurait dû lui faire prévoir.

Notre confrère a bien raison d'ajouter que le pays étant anticommuniste la formule de MM. Thorez, Péri et Duclos est inacceptable. Seulement, c'est leur alliance électorale et politique qu'il fallait repousser et c'est en y poussant le pays que l'Œuvre et ses amis l'ont trompé...

Nous allons voir ce qui arrivera. En tout cas, nous sommes au seuil d'une période nouvelle. « L'expérience » telle qu'elle fut commencée en mai dernier va s'achever. Que le Gouvernement s'en aille ou qu'il reste, il n'est plus le Gouvernement de Front populaire !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Bérénice inactuelle

Nulle pièce de théâtre n'a plus de succès à la T.S.F. que Bérénice. Sans cesse les auditeurs demandent une nouvelle audition. Et les vieilles dames citadines au coin du feu, les paysans dans les fermes s'émeuvent, deux heures durant, sans fatigue, de l'harmonie racinéenne.

Certes cette faveur tient à la qualité de l'interprétation où Mme Ventura, cette tragédienne si finement guidée, fait merveille. Mais il faut bien que l'anecdote, si tenue pourtant, plaise :

« Nous vivions en un temps si horrible qu'on ne peut se plaindre aux choses gaies et que celles qui sont seulement mélancoliques procurent une certaine douceur. Ailleurs, il suffisait de ne pas lire les faits divers pour échapper à l'ambiance du crime. Maintenant, on ne peut rien apprendre de l'histoire du monde sans que le sang vous saute à la figure.

« Rappelez-vous M. Hitler a foncé comme l'aigle » sur Munich et faisant tuer au lit ses plus chers amis de la veille. Revoilà la turie de Marseille où un roi qui géna fut immolé. Pensez aux guerres coloniales menées sans pitié. Souvenez-vous de ce procès oriental où les condamnés durent avant de mourir célébrer leurs vainqueurs. Et imaginez l'horreur quotidienne de cette guerre d'Espagne où des peuples étrangers se disputent, en la détruisant, une riens capitale.

« Eh bien ! le soir, après avoir lu ces choses affreuses, cela repose l'esprit d'entendre l'histoire d'un empereur qui avait la faiblesse d'aimer une femme avec la tendresse d'un simple mortel. On est triste parce qu'ils souffrirent d'être obligés de se séparer. On songe à ce peuple romain qui, parce qu'il détestait le titre de « reine », obligea l'un de ses plus doux souverains à quitter cette gracieuse reine d'Arménie qu'il chérissait. Les choses plairaient davantage si elles s'étaient mieux arrangées. Mais enfin on sort de l'horreur en écoutant celle « tragédie de la tristesse. »

Et s'étant pris un instant à rêver mon interlocuteur reprit :

— Oui, cela a un charme spécial, croyez-moi, dans ce terrible monde où nous vivons, cette histoire du plus grand souverain du monde obligé de quitter sa bien-aimée. Un charme gris, rare, que je ne sais pas bien exprimer...

— Mais encore ?
— Que vous dire ? Le charme de l'inactuel.
André DELHAY.

Informations

A la Chambre

Le grand débat sur la politique extérieure s'est poursuivi, samedi à la Chambre.

De nombreux orateurs ont pris part à la discussion.

Le président donne lecture de l'ordre du jour qu'il a reçu de MM. Favier, Campinchi, Lafaye et Renaitour :

La Chambre, approuvant la politique suivie par le gouvernement pour assurer le maintien de la paix européenne, confiante en lui pour continuer à défendre les intérêts et la sécurité de la France et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été voté par 350 voix contre 171.

Rôle du parti radical

M. Campinchi, président du groupe parlementaire radical-socialiste, a présidé à Clermont-de-l'Oise, une réunion à laquelle assistaient 600 militants radicaux-socialistes.

Il a déclaré que le parti radical devait servir d'arbitre envers les partis. « Le radicalisme représente, a-t-il dit, la démocratie et son idéal de liberté. Il doit, entre les tendances extrêmes, être l'élément pondérateur. »

En Espagne

Des contingents rouges ont attaqué sur le front de l'Escorial, pour essayer de rompre l'étreinte des nationalistes.

Ils ont été repoussés après avoir subi des pertes sévères.

Les miliciens encerclés dans le secteur de Boadilla, ont vainement tenté de se dégager et ont eu des pertes élevées.

Accord franco-yougoslave

Les négociations commerciales franco-yougoslaves se sont achevées et l'accord réalisé a été aussitôt paraphé. La délégation française a adopté assurément presque toutes les propositions présentées par la délégation yougoslave.

Elle a obtenu en revanche des avantages substantiels pour le placement d'un assez grand nombre de produits.

A la Conférence de la paix

A la séance plénière de la Conférence de la paix, M. Hull, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a énergiquement attaqué les nations « qui violent les traités et préparent la guerre ».

Il a ensuite soumis aux délégués des vingt et une nations américaines qui participent à la Conférence un programme en huit points pour maintenir la paix non seulement dans les Amériques, mais dans le monde entier, et voici l'essentiel :

Etablissement d'une politique américaine commune de neutralité ; politique commerciale libérale, suppression des barrières douanières ; coopération internationale ; rétablissement et renforcement du droit international ; respect des accords, des pactes et des traités internationaux, qui constituent la base fondamentale de la stabilité internationale.

En Angleterre

Le journal « l'Evening Standard » annonce que le roi Edouard n'a nullement l'intention de renoncer à son mariage avec Mrs Simpson.

Le « Sunday Referee » se dit en mesure de révéler que le roi Edouard a adressé samedi soir à M. et Mme Rogers, propriétaires de la villa de Cannes, où Mme Simpson doit aller passer quelques jours de repos, un télégramme dans lequel le souverain leur demande de bien vouloir prendre soin de Mme Simpson et annonce qu'il est possible qu'il vienne lui-même prochainement à Cannes.

Les ministres anglais ont tenu dimanche deux réunions ; à l'issue d'une d'elles ils ont été l'objet de manifestations hostiles de la foule.

Pas de transports d'armes

La Chambre des lords a adopté jeudi après-midi, en seconde et troisième lecture, le projet de loi interdisant aux navires de commerce britanniques de transporter des armes et des munitions en Espagne. Conformément à la procédure, une commission royale est venue ensuite donner l'approbation de la Couronne à la nouvelle loi.

La Constitution russe

Le Congrès panrusse a définitivement adopté samedi, à l'unanimité, la nouvelle constitution russe.

Afin de marquer cet événement la journée de dimanche a été proclamée jour férié et de grandes manifestations se dérouleront dans le square rouge à Moscou.

Il a été notamment décidé qu'entre les réunions du conseil suprême, son comité directeur aura non seulement le pouvoir de proclamer l'état de guerre en cas d'attaque contre l'U.R.S.S., mais encore celui d'appeler les troupes sous les drapeaux en cas de nécessité, pour remplir les obligations internationales découlant des pactes d'assistance mutuelle.

Pologne et Lithuanie

Tous les journaux lithuaniens protestent contre les violences dont sont victimes les Lithuaniens habitant Vilna. Ils déclarent que la nation lithuanienne ne se laissera pas provoquer par les violences polonaises et ne renoncera jamais à Vilna.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce que le général Pretet serait désigné pour succéder au général Gouraud, dont il a été pendant 17 ans, le collaborateur le plus immédiat.

— Un attentat a été commis sur le chef du parti reviste de Belgique, M. Léon Degrelle. Un coup de revolver a été tiré sur lui, au moment où il prenait place dans sa voiture. Il n'a pas été touché.

— A Spokane (Etats-Unis), le juge Yuse a décidé de laisser aux délinquants pour ivrognerie le choix entre une semaine de prison ou une purge à l'huile de ricin.

— Un enfant de 4 ans, nommé Emy Wilson, hospitalisé depuis 12 jours pour épuisement nerveux, dans un hôpital de Memphis (Tennessee) n'a pas cessé depuis lors de parler ou d'émettre des sons articulés.

— Le Parlement ture a voté une loi rendant le service militaire obligatoire pour les femmes âgées de 16 à 60 ans, en temps de guerre.

— M. Gaston Pinot, conseiller municipal de Paris, qui s'était rendu dans le Loiret, est décédé subitement, dimanche soir, à Montargis.

NOS ÉCHOS

L'inventeur oublié.

Il y a de ces inventeurs bien plus utiles que les inventeurs de superbes trucs à ne pas faire grand chose, et qu'on a totalement oubliés.

Ainsi de Barthélémy Thimonnier.

Ce qu'a fait ce gars-là ? Il a inventé la machine à coudre. Il est mort en juillet 1857 à Amplepuis (Rhône), où il avait vécu d'une vie sage d'ouvrier patient et ne connut point le succès de son invention.

Amplepuis a fêté la semaine dernière la mémoire de ce bienfaiteur de l'humanité (féminine surtout) en posant une plaque sur sa maison et en prononçant devant quelques discours bien sentis.

Mieux vaut tard...

Un praticien modeste.

Un docteur d'Harrogate (Angleterre), vient d'hériter une somme de 800.000 fr. que lui a laissée une de ses clientes. Interrogé par les journalistes au sujet de cette bonne fortune, il a déclaré simplement : « Je l'ai soignée pendant 40 ans et je pense qu'elle a été satisfaite de mes soins. »

Ce laps de 40 années met le praticien d'Harrogate à l'abri du soupçon d'avoir tué sa malade. En tous cas, ce fut une mort lente.

Voilà un écho qu'on ne pourrait attribuer à un médecin français, puisque, chez nous, la loi interdit aux patients, même satisfaits, de rendre un hommage de ce genre à leur médecin.

Histoires de gavroches.

— Five o'clock tea ! fait un triporteur à un copain. Tu sais ce que ça veut dire, toi ?

— Bien sûr ! dit l'autre. C'est de l'anglais : ça veut dire casse-croûte !

Une auto de maître, très basse, coupe de jésus au autobus dont le conducteur doit freiner de justesse, en hâte, pour ne pas accrocher l'arrière de l'imprudent chauffeur. Alors, du haut de son siège, le wattman, toisant le coupé, en bas :

— Va donc hé ! rez-de-chaussée !

Histoires belges.

Un crieur public parcourt les rues du petit bourg : « Perdu un billet de vingt francs. Récompense à qui le rapportera à M. Z... »

Alors, un gars :

— Promets vingt-cinq francs et je le rapporte tout de suite !

Commères :

— Et vos fils, comment vont-ils ?

— L'aîné s'est marié, mais l'autre va tout à fait bien !

Les mots d'autrefois.

On disait à M..., académicien :

— Vous vous mariez quelque jour. Il répondit :

— J'ai tant plaisanté l'Académie et j'en suis. J'ai toujours peur qu'il ne m'arrive la même chose pour le mariage.

M... disait qu'il fallait qu'un philosophe commençât par avoir le bonheur des morts, celui de ne pas souffrir et d'être

CHRONIQUE

COLLECTIONS ET COLLECTIONNEURS

On vend beaucoup de collections de tableaux modernes, objets d'art, livres rares et reliures précieuses se succèdent devant le commissaire-priseur dont le marteau sanctionne des enchères comme on n'en a jamais connues. N'a-t-on pas donné, l'autre jour, plusieurs millions d'une Vierge qui est évidemment un chef-d'œuvre, mais tout de même, des millions... Heureux collectionneurs qui peuvent solder leur galerie à des conditions aussi avantageuses et plus heureuses acheteurs qui, par le temps qui court, peuvent satisfaire, à de tels prix, leurs fantasmes.

Tous ne sont pas ainsi les favoris de la fortune et il est des collections qui ne feraient pas de telles recettes s'il se présentaient même des amateurs disposés à les acquérir. Parmi celles-là, on pourrait citer, sans doute, les deux mille souliers historiques que Guillaume II, au temps où il régnait sur l'Allemagne, était dans les vitrines du palais de Postdam. Qu'ont pu devenir, après le départ pour Dorn, les pantouffles de Voltaire, les bottes de Pierre-le-Grand et celles de Napoléon.

Les collectionneurs ont une âme singulière et on ne se doute pas de la variété des objets dont la possession les passionne. Tous ne réunissent pas des chefs-d'œuvre de littérature, de peinture ou de sculpture, voire des autographes, des timbres poste et des cartes postales ; la plupart s'intéressent à des choses autrement bizarres. Par exemple, nous en avons connu qui gardaient jalousement des œufs de tous les ovipares, des vers, des factures de marchands, des papiers timbrés des divers pays — il n'est pas toujours besoin d'être collectionneur pour cela ! — des complaintes, des pamphlets politiques, des billets de naissance et de mort, des tabatières, des pièces de mariage, des dédicaces, des prospectus, des numéros d'omnibus, des boîtes d'allumettes, des objets trouvés sous l'eau, des coquillages, des cailloux, des papiers peints, des menus de dîners, des cartes de visite, des cannes, des pipes, des jetons, des billets de théâtre, des boutons de livrées ou d'uniformes et même... des vases de nuit !

Je ne sais plus quel homme connu collectionna des boutons de culotte. Gustave Flaubert et après lui Courteline, ont constitué un musée des horreurs en achetant chez les revendeurs tous les tableaux qui se distinguaient par un sujet stupide, mais du moins l'auteur de *Bouabouche* n'avait pas eu à regretter son idée, car quelques années avant sa mort, il avait vendu sa collection un bon prix à des fous ou à des snobs qui se vantaient de n'avoir pas sur la peinture les idées de tout le monde.

L'histoire a conservé le souvenir de quelques types de collectionneurs.

Quand on reconstruisit le Pont-au-Change, le Pont Saint-Michel et le Petit Pont, un M. Forgeais recueillit et collectionna tout ce que l'on trouva au fond de la Seine. Il est à présumer qu'il y eut des choses étranges.

tranquille ; puis, celui des vivants : de penser, sentir et s'amuser.

Histoires de chasse.

La fille du chasseur malheureux, à un ami : « Maintenant, quand le maître d'école me racontera que les premiers hommes vivaient du produit de leurs chasses, je lui dirai que c'est de la blague ! »

Calinot est rencontré au coin de la rue de Rennes et de la rue d'Assas, son fusil de chasse sous le bras :

— Où vas-tu ? demande son ami.

— Au Crédit municipal. Je n'ai pas de quoi prendre mon permis. Je pense qu'on me prêterait bien une centaine de francs sur mon fusil !

M. Gregor se plaint d'avoir eu, dans la matinée, une violente scène de ménage. Pourquoi ? Rien de plus simple. Le vieil homme ne s'avisa-t-il pas de réver dans la nuit qu'il avait gagné 10.000 livres à la loterie ?

— Alors ?

— Il n'était pas allé porter cet argent à la banque avant de se réveiller !

LE LISEUR.

Chronique du Lot

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Réuni pour sa session sous la présidence de M. P. Castanié, le Conseil a d'abord entendu la belle allocution de son président. Il fait un émouvant éloge de M. Tauran, conseiller de Latorquière, à la mémoire duquel il adresse l'hommage profondément ému de l'assemblée. Puis il salue M. Castanié auquel il exprime la bienvenue.

M. le Sous-Préfet s'associe à ces paroles.

L'assemblée procède ensuite au répartition de la contribution personnelle mobilière.

Il adopte les vœux qui lui sont présentés. MM. Philippe Castanié, Amoureux et Mirabel proposent un vœu d'hommage à la mémoire de Roger Salengro et de réprobation pour les campagnes de calomnie.

Sur la proposition de M. Chazoule, on adopte un vœu tendant à l'établissement d'une échelle mobile pour la vente de la viande; un autre réclamant le paiement rapide des allocations pour calamités; un autre pour qu'on active l'étude du pont de Thézel.

Sur la proposition de M. Amoureux on adopte un vœu tendant à obliger les transports publics à contracter des assurances sùbles.

Sur la proposition de M. Mirabel on adopte un vœu réclamant la viabilité du chemin de grande communication n° 19.

Sur la proposition de MM. Amoureux, Pisouraille, Cavarroc et Mirabel on adopte un vœu demandant qu'on réglemente la circulation des gros camions de manière à assurer la sécurité des autres automobilistes.

Sur la proposition de M. Cavarroc le Conseil demande que le Crédit agricole donne satisfaction rapide aux demandes faites par des cultivateurs solvables et honorables.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Mazet, le Conseil s'associe à l'éloge funèbre de M. Raymond Chassaing et aux souhaits de bienvenue adressés à son successeur, M. Elie Biard. De même il approuve chaleureusement les félicitations adressées à M. le Sous-Préfet qui s'intéresse si efficacement aux communes de son arrondissement.

M. le Sous-Préfet s'associe aux hommages exprimés par M. Mazet et remercie le Conseil de ses encouragements.

M. Delmas est élu secrétaire et le Conseil procède ensuite au répartition de la contribution mobilière.

Le Conseil émet ensuite les vœux suivants :

Sur la proposition de M. Mespoulet, il demande que des voitures de voyageurs soient ajoutées au train 5.124 partant de Cahors pour Brive à 13 h.

Sur la proposition de MM. Delmas et Dauliac, il demande le rétablissement du cours complémentaire à Gourdon.

Sur la proposition de M. Mespoulet il demande que le chemin de G.C. 21 soit doté de nouvelles bornes kilométriques et le redressement de courbes dangereuses; il demande aussi que les allocations familiales versées aux agriculteurs soient les mêmes que celles des fonctionnaires.

Sur la proposition de M. Laquière il demande que le lapin soit à l'avenir chassé comme gibier et que la chasse au furet soit interdite.

Sur la proposition de M. Pouzalgues, le Conseil demande que le prix de journée payé par les collectivités au sanatorium de Montfaucon soit réduit de moitié et qu'une réglementation assure de l'eau à la commune.

Sur la proposition de MM. Mespoulet et Gouyrou le Conseil demande que pour compenser le manque de poids du tabac Paragay, en 1936, le prix d'achat aux planteurs soit relevé. Enfin, il demande que le prix de transport des potasses d'Alsace soit réduit.

Réuni hors séance, le Conseil a adopté la motion suivante :

« Le Conseil d'arrondissement constate avec la plus grande satisfaction l'activité déployée par M. Demange, sous-préfet de Gourdon. Ce haut fonctionnaire a inauguré une excellente méthode de travail en se rendant dans les 83 communes de l'arrondissement et en venant étudier sur place avec les élus municipaux les besoins de la population et les problèmes de l'administration communale.

« Le Conseil remercie M. le Sous-Préfet de son dévouement et l'engage à persévérer dans la voie féconde qu'il s'est tracée. »

VOTES DE NOS DEPUTES

Séance du 5 décembre. Interpellation sur la politique extérieure du Gouvernement. Scrutin sur l'ordre du jour de M. Février approuvant la politique du Gouvernement pour le maintien de la paix et confiant en lui pour défendre les intérêts et la sécurité de la France.

Ont voté pour : MM. René Besse, Malvy et Monzie.

L'ordre du jour a été adopté par 350 voix contre 171.

CHAMBRE DE COMMERCE DU LOT

Séance du 30 novembre. — Présidence de M. Orliac, Président; M. le Préfet du Lot s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance.

En ouvrant la séance, M. Orliac fait part à ses collègues du décès de M. Dalbouze, Président de l'Assemblée des Présidents de Chambres de Commerce, survenu dans la nuit du 27 au 28 novembre.

Il rend un hommage ému au très grand Président que fut M. Dalbouze et rappelle que c'est à son initiative qu'est dû le rassemblement des forces patronales qui doit rendre les plus grands services au Commerce et à l'Industrie. Sa disparition laissera certainement un très grand vide.

Un télégramme de condoléances est adressé à la famille du disparu et à la Chambre de Commerce de Paris dont il était Président.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure, en signe de deuil.

Arbitrage obligatoire. — Sur la proposition de son Président, la Chambre donne son adhésion au projet gouvernemental d'arbitrage obligatoire, sous réserve du respect de la propriété individuelle et de la liberté du travail.

Exonération de l'impôt foncier pour les aérodromes privés. — M. Orliac signale que cette question qui, à la demande de la Chambre de Commerce du Lot, avait été inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 4 novembre de l'Assemblée des Présidents, a retenu l'attention de cette Assemblée. Le Gouvernement en a été saisi et il est possible qu'elle soit discutée avec la prochaine loi de finances.

Organisation patronale. — A la même séance du 4 novembre, M. Orliac a signalé à l'Assemblée des Présidents le manque de directives pour la constitution des Comités d'Entente départementaux.

Après avoir constaté avec regret que la France est en retard sur ses voisins au point de vue de l'organisation patronale, M. Orliac enregistre avec plaisir que, dans notre département, sous la poussée des événements, cette organisation a fait de sérieux progrès depuis quelques temps. Il espère qu'il sera bientôt possible de grouper les représentants des Syndicats patronaux de notre région.

Organisation corporative. — Dans sa séance du 9 novembre 1936, le Comité de la IX^e Région Economique, constatant la faillite actuelle du libéralisme économique, a déclaré accueillir avec sympathie le projet d'une organisation corporative susceptible d'éviter de graves conflits sociaux.

La Chambre de Commerce donne mandat à son Président de défendre, lors de la prochaine réunion du Comité, l'organisation de la profession de façon à réaliser l'entente entre patrons et ouvriers.

Ecole centrale. — La Région Economique de Toulouse fait savoir que son pupille, M. Prats, de Perpignan, a obtenu le diplôme d'Ingénieur des Arts et Manufactures avec le numéro 121 (sur 264).

P.T.T. — M. le Directeur des P.T.T. du Lot fait connaître que les services télégraphiques et téléphoniques fonctionnent depuis le 1^{er} décembre dans la commune de Sérignac.

Sanatorium de Montfaucon. — La Fédération des Sociétés Postales de Mutualité a adressé à la Chambre de Commerce une affiche portant avis d'adjudication, le 12 janvier 1937, à Toulouse, pour la construction d'une cure de 184 lits au sanatorium de Montfaucon (Lot).

Le montant approximatif des travaux s'élève à 509.589 francs.

Approvisionnement en sucre. — Par lettre en date du 19 novembre, le Syndicat de l'Alimentation du Centre-Ouest demande à la Chambre de Commerce d'intervenir auprès du Gouvernement pour qu'il s'emploie à faire cesser la grève de la raffinerie Lebaudy-Sommer, la prolongation de cette grève pouvant avoir de graves répercussions sur le ravitaillement en sucre de notre région.

La Chambre décide de signaler cette situation à l'attention de M. le Président du Conseil.

Fédération du Commerce et de l'Industrie du Lot. — M. le Président fait connaître à l'Assemblée qu'il a transmis, le 12 novembre, aux Pouvoirs publics, un vœu de la Fédération du Commerce et de l'Industrie du Lot, relatif à la hausse des prix.

Exposition de spécialités gastronomiques. — Par lettre en date du 20 novembre, la Compagnie de Chemins de Fer du P.-O.-Midi a informé la Chambre de Commerce qu'elle organisait, pour la 2^e quinzaine de décembre, en gare de Paris-Quai d'Orsay, une manifestation de propagande en faveur des spécialités gastronomiques du Sud-Ouest (Eaux-de-Vie d'Armagnac, Foies gras, Truffes, Confits, etc.).

En l'absence de groupements syndicaux de fabricants ou de producteurs, et d'accord avec M. Delanis, Membre de la Chambre de Commerce, M. le Président dit qu'il a estimé que la Chambre se devait de placer sous son patronage les exposants du département. Des démarches dans ce sens ont été faites auprès de la Compagnie du P.-O.-Midi et d'un Agent commercial et un communiqué a été adressé à la Presse locale et régionale.

M. le Président demande à l'Assemblée d'approuver cette initiative. Approbation unanime.

Comité technique départemental de transports. — Par lettre en date du 7 novembre 1936, M. le Préfet du Lot demande à la Chambre de désigner deux de ses membres pour la représenter au sein du Comité technique départemental.

M. Besombes est désigné comme délégué titulaire et M. Chansard comme délégué suppléant.

Attribution de bourse. — Une bourse de 500 fr. est allouée, pour l'année scolaire 1936-37, au jeune Cuquel Jean, élève à l'Ecole Professionnelle d'Egletons.

Exposition internationale de Paris en 1937. — La Chambre vote le principe d'une subvention dont le montant sera fixé ultérieurement.

Concours agricole. — La Société d'Encouragement à l'Agriculture du Gers informe qu'elle organise à Mirande, du 19 au 21 décembre, un concours agricole régional ouvert aux producteurs et aux commerçants en foies gras, volailles, conserves et matériel agricole du Sud-Ouest.

Tapissiers d'Aubusson. — La Chambre de Commerce de Guéret adresse aux Chambres de Commerce de France un appel en faveur de l'industrie des tapissiers d'art d'Aubusson, dont les ouvriers sont en chômage pour la presque totalité.

M. Orliac reçoit mandat de se mettre en rapport à ce sujet avec M. le Président de la Chambre de Commerce de la Creuse.

Office des transports et des P.T.T. du Centre-Ouest. — M. Besombes donne le compte rendu de la réunion de l'Office des Transports du 21 novembre.

Le projet de route touristique Paris-Pyrénées n'est pas près, dit-il, d'être réalisé, la priorité étant réservée, pour des raisons d'ordre stratégique, à l'exécution de routes dans l'Est.

En faveur de la gare du Pournel, M. Besombes a pu obtenir l'arrêt du train passant vers 15 h. 45.

Les demandes d'autorisations sont nombreuses, mais ces véhicules font actuellement défaut.

Au sujet de la circulaire ministérielle prescrivant une révision des tarifs de transport et notamment une majoration de 25/0 sur les prix fermes, M. Besombes signale que la question est actuellement à l'étude et qu'il y a lieu d'espérer qu'elle sera solutionnée au mieux des intérêts du Commerce et de l'Industrie.

Extension aux petits patrons du bénéfice de la loi sur les Assurances sociales (Rapport de M. Boi). — Le rapporteur expose d'abord les difficultés d'application de la loi sur les Assurances sociales, principalement en ce qui concerne l'Assurance-Vieillesse et aussi le danger de mettre à la disposition des gouvernants une masse considérable de capitaux. Il souligne ensuite les facilités offertes aux épargnants par la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse et il conclut en faveur de la prévoyance par la mutualité sans intervention de l'Etat.

La Chambre adopte le rapport de M. Boi en ses termes et conclusions.

Suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires (Rapport de M. Boi). — Le rapporteur rappelle que c'est à l'initiative de la Chambre de Commerce du Lot qu'est due l'étude des mesures relatives à la suppression de cette taxe, dite de consommation, perçue à tous les stades de transformation ou de déplacement des marchandises.

C'est avec satisfaction et soulagement, dit-il, que les Chambres de Commerce ont appris que M. Vincent-Auriol envisageait le remplacement de cette taxe par un prélèvement unique au dernier stade de transformation.

Il propose à la Chambre un vœu invitant le Parlement à modifier pour l'année 1937 l'application de la taxe sur le chiffre d'affaires dans le sens présenté par M. le Ministre des Finances.

Adopté à l'unanimité, ce vœu sera transmis aux Parlementaires du Lot.

Union nationale de l'exportation des fruits et primeurs (Rapport de M. Clément Lugan). — Après avoir résumé les travaux de cet organisme dans ses séances des 5 et 6 juin et 8 juillet 1936, M. Lugan souhaite qu'aboutisse le projet de fusion de l'Union Nationale d'Exportation avec le Comité National Interprofessionnel pour le développement de la production et de la consommation des fruits et légumes français.

Constantin que l'Union Nationale a organisé en août et septembre derniers des journées de fruits (Pêche, Poire, etc.) dans plusieurs villes de France, M. Lugan propose de lui demander, en accord avec la Chambre d'Agriculture, une journée pour le Lot.

M. le Président remercie le rapporteur de son intéressant exposé et de sa suggestion concernant une « Journée du Fruit ».

La Chambre prie M. Lugan de se mettre en rapport à ce sujet avec la Chambre d'Agriculture du Lot.

Artisanat; Chambre des Métiers (Rapport de M. Clavières). — Le rapporteur se plaint de ce qu'on n'a pu, jusqu'à ce jour, donner une définition précise de l'artisan. Le titre d'artisan ne devrait, selon lui, être appliqué qu'à celui qui exerce une profession qui est proprement son métier et qui nécessite un apprentissage assez long. De plus, il estime que si la machine ou le moteur sont indis-

Le Timbre antituberculeux

Nous avons eu la joie de montrer les progrès immenses accomplis en France, dans la lutte contre la tuberculose.

Nous avons montré que les recettes du Timbre Antituberculeux qui vont atteindre 200 millions, ne sont pas thésaurisées dans les coffres-forts d'une banque mais restent dans nos départements, dans nos colonies, dans nos protectorats, pour fournir un gros appoint à cette défense.

Dans un communiqué à l'Académie de Médecine, M. le Professeur Courmont a fait connaître l'importance du recul de la mortalité par tuberculose dans la ville de Lyon; nous avons exposé qu'il était heureusement de même pour Paris.

Tenons-nous la victoire? Pas encore! Il y a toujours trop de morts par tuberculose, dans nos grandes villes, où l'agglomération humaine multiplie les dangers et dans nos campagnes dont la population ignore ou méprise l'hygiène. Préjudice d'autant plus grave que 75 pour cent des victimes sont des sujets de 15 à 20 ans. Tant au point de vue social qu'au point de vue familial, ces pertes sont irréparables.

Sans doute, les envois d'enfants dans les œuvres de plein air suivant une progression croissante, cependant les médecins-inspecteurs des écoles signalent que 200.000 écoliers parisiens attendent en vain, chaque année, d'être dirigés dans les colonies de vacances.

Ne nous laissons pas décourager. Les recettes du Timbre Antituberculeux, si nous le voulons tous, continueront à nous procurer, pour une large part, le nerf de la guerre.

La dixième Campagne nationale s'ouvre actuellement. Venez à notre aide pour qu'elle symbolise une étape importante sur la route de la victoire.

Achetez tous et faites acheter autour de vous le Timbre Antituberculeux : « La Défense contre la Tuberculose »

Légion d'honneur

Notre excellent compatriote, M. Maurice Rossignol, concierge à la Préfecture de Nevers, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nous adressons nos vives félicitations à M. Rossignol qui est originaire de Montfaucon.

Election au Tribunal de Commerce

Dimanche ont eu lieu les élections au tribunal de l'arrondissement de Cahors.

Voici les résultats : Canton nord : inscrits, 202 ; votants, 65.

MM. Alain Pebeyre, 65 voix ; Cappus, 65 voix ; Eugène Rollés, juge titulaire pour un an, 63 voix ; M. Clément-Grancourt, juge suppléant, 63 voix.

Canton sud : inscrits, 152 ; votants, 55.

MM. Pebeyre, 53 voix ; Cappus, 55 voix ; Rollés, 55 voix ; Clément-Grancourt, 55 voix.

La neige

La neige a fait son apparition dans le Lot et à Cahors. Lundi quelques flocons sont tombés sur la ville, mais ils fondaient à proportion, vers 13 h. et vers 15 h. et demie. Le froid s'est fait sentir durant la journée. Mardi matin, la température était un peu froide, mais un superbe soleil a brillé l'après-midi. On est, enfin, débarrassé des brouillards, des brumes, des pluies que l'on subissait depuis plus de 8 jours.

EDEN

SEMAINE DE GRAND GALA

MARDI, MERCREDI, JEUDI, SAMEDI et DIMANCHE (à 20 h. 45)

DIMANCHE (matinée à 14 heures 45)

Le chanteur « TINO ROSSI »

DANS

MARINELLA

Nota : Pour ce film il est prudent de retenir ses places.

LA SEMAINE PROCHAINE

MILTON

dans son meilleur film de l'année

Famille nombreuse

« L'Orphéon de Cahors » et « Les Amis de l'Harmonie » offriront à leurs membres honoraires un concert au Théâtre de Cahors, le dimanche 20 décembre, à 3 heures de l'après-midi.

MM. les membres honoraires, à qui la location des places est réservée jusqu'au 15 décembre, sont priés de vouloir bien les retenir. Après cette date, les places disponibles seront mises gracieusement à la disposition du public.

Prochainement, le programme de cette matinée qui comprendra deux parties de concert se terminant par deux comédies jouées par nos artistes amateurs, si avantageusement connus et appréciés du public cadurcien.

M. Orliac précise que la Chambre de Commerce restera toujours propriétaire du terrain et des immeubles qu'elle a acquis et que seule l'exploitation en sera confiée à l'Aéro-Club à la suite d'une convention dont les clauses sont établies par le Ministère de l'Air. Il ajoute que des précédents existent déjà pour des aérodromes appartenant à des villes ou à des collectivités.

M. Artigas montre les nombreux avantages de la gestion directe par l'Aéro-Club du Quercy, dont il est le Président.

A l'unanimité, la Chambre décide de donner satisfaction au vœu de l'Aéro-Club du Quercy, et vote le principe de la suppression du Comité mixte de Gestion.

CAHORS

LA FETE DE LA SAINTE-BARBE

Samedi, la fête de la Sainte-Barbe a été célébrée avec son éclat habituel, par la Compagnie des sapeurs-pompiers de Cahors. A 11 heures, nos sapeurs étaient, en grande tenue, réunis sur le parvis de l'Hôtel de Ville et conduits par MM. le capitaine Mispoulié, les lieutenants Marmiesse et Theil, ils se rendirent au Monument aux morts où une superbe gerbe de fleurs fut déposée.

Cette pieuse cérémonie accomplie, ils se dirigèrent vers l'hôtel Terminus où un délicieux et copieux banquet fut servi. La plus franche gâtée ne cessa de régner durant le repas parmi les convives qui ne manquèrent pas de féliciter le vatel de l'excellent m-e-u.

Au dessert, M. le docteur Calvet, 1^{er} adjoint au maire témoigna, au nom de la Municipalité, de vives sympathies aux dévoués sapeurs-pompiers de Cahors et remit à M. le Capitaine Mispoulié une médaille de vermeil qui lui était offerte par tous les membres de la Compagnie.

De vifs bravos saluèrent le sympathique docteur Calvet ainsi que l'excellent capitaine Mispoulié.

Le soir, à 8 h. et demie, une retraite aux flambeaux, jouée par l'Avenir Cadurcien, parcourut le Boulevard de la Barbacane au Théâtre.

Mais le clou de la fête, c'était, incontestablement, le bal qui était organisé au Théâtre. On peut dire que rarement le Théâtre avait reçu une décoration aussi superbe. La façade était décorée avec un goût et un art remarquables. Les illuminations rouges et blanches étaient d'un effet merveilleux. Au milieu de massifs de verdure des lampes électriques étaient placées. Les illuminations étaient splendides et font honneur à MM. Baudin, auxquels les félicitations bien méritées ne furent pas ménagées.

Mais les sapeurs-pompiers sont un tantinet facétieux. Ils ont voulu faire sourire les innombrables personnes qui iraient au bal : et dans la décoration du Théâtre, ils installèrent sur le balcon extérieur deux pompiers en tenue et faisant fonctionner une pompe.

Le résultat attendu se produisit et les rires fusèrent dans la foule qui, malicieuse à son tour, désignaient par leur nom les deux pompiers — un gros et un maigre — qui manoeuvraient.

10 heures ! L'orchestre se fait entendre : aussitôt les danseurs sont en place ! Mais quelle foule ; il est presque impossible aux couples d'évoluer à travers la salle du bal. Bah ! on dansait quand même !

A 11 heures, la « Marseillaise » retentit. M. Jacquier, préfet du Lot ; Gayet, adjoint au maire ; Fontès, chef de cabinet du préfet, pénétrèrent dans le bal où ils sont reçus par M. Mispoulié, capitaine, et les officiers de la Compagnie.

Durant le bal, des casques de pompier furent distribués aux danseurs et des coiffures originales aux dames. Ce n'est qu'à 6 heures du matin que le bal prit fin, ce qui est la preuve la plus éclatante du grand succès qu'il a obtenu.

Nous adressons à tous les sapeurs-pompiers, organisateurs de cette belle soirée populaire nos bien vives et sincères félicitations.

Après-midi dansante

L'Union fédérale des Etudiants a l'honneur d'informer le public cadurcien qu'elle organise, le dimanche 13 décembre, dans la salle du Dancing du Palais des Fêtes, à 2 heures et demie, une après-midi dansante.

Elle espère que la jeunesse de Cahors viendra aussi nombreuse que l'an passé à cette petite sauterie qui se déroulera dans une atmosphère de camaraderie cordiale et joyeuse.

Théâtre de Cahors

« L'Orphéon de Cahors » et « Les Amis de l'Harmonie » offriront à leurs membres honoraires un concert au Théâtre de Cahors, le dimanche 20 décembre, à 3 heures de l'après-midi.

MM. les membres honoraires, à qui la location des places est réservée jusqu'au 15 décembre, sont priés de vouloir bien les retenir. Après cette date, les places disponibles seront mises gracieusement à la disposition du public.

Prochainement, le programme de cette matinée qui comprendra deux parties de concert se terminant par deux comédies jouées par nos artistes amateurs, si avantageusement connus et appréciés du public cadurcien.

PALAIS des FÊTES

MARDI 8 — MERCREDI 9 — JEUDI 10

SAMEDI 12 décembre (en soirée à 21 h.)

DIMANCHE 13 DECEMBRE (matinée à 15 heures)

Un grand film d'espionnage

Jean MURAT

Véra KORÉNE de la Comédie-Française

DANS

2^{me} BUREAU

d'après le célèbre roman de Charles ROBERT-DUMAS avec un bon complément

et « MÈRE FOULE » dessin animé en couleurs

BONNE MESURE

Depuis quelque temps, arrêtés sur arrêtés étaient publiés, annonçant que des contraventions seraient dressées contre les chauffeurs, motocyclistes et cyclistes dont les machines ne seraient pas éclairées, la nuit venue.

Les accidents causés sont, en vérité, par période, un peu trop nombreux, notamment en cette saison, dans certaines artères de la ville. Il fallait prendre des sanctions. Aussi bien, des avertissements ont été encore donnés ces jours derniers, indiquant que, dès la chute du jour, une surveillance serait établie en ville.

Et de fait, depuis quelques jours, des délinquants sont conduits au Commissariat de police pour défaut d'éclairage à leur véhicule. A vrai dire, ce sont surtout des cyclistes qui s'entêtent à ne pas allumer la lanterne du vélo, lequel, parfois même, est dépourvu de plaque.

Les contrevenants seuls se plaignent de cette surveillance, mais les usagers des rues se montrent satisfaits, car, malheureusement, trop d'accidents se sont produits. Un peu de patience et de sévérité et, dans quelques jours, il n'y aura plus un seul contrevenant !!!

Oui, disait mélancoliquement un cycliste contrevenant, en sortant du bureau de police : On me dresse procès-verbal pour n'avoir pas éclairé mon vélo, et l'on ne dit rien à ceux qui laissent la plupart des rues de la ville dans l'obscurité !!!

L. B.

Changement de Foire

Le 3 janvier prochain étant un dimanche, la foire fixée à cette date sera avancée d'un jour et se tiendra le samedi 2 janvier 1937. — Pour le Maire : Docteur CALVET.

Obsèques

Dimanche, à 15 heures, ont été célébrées les obsèques de Mme Marie Ségaud, décédée à Cahors à l'âge de 78 ans. Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre de la regrettable disparue et a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous prions Mme et M. Eloi Bouzou, chef d'équipe aux P.T.T. à Cahors; M. et Mme Ludovic Ségaud, commis des P.T.T. à Paris; Mme et M. Lagane; M. Pierre Bouzou et tous les parents de vouloir trouver, ici, l'expression de nos bien sincères condoléances.

Accident

M. Henri Couffac, employé à l'entreprise Soupire, à Cahors, en manutentionnant des madriers, reçut un choc qui lui occasionna une grave contusion thoracique. Il a été admis à l'hôpital.

Banquet annuel des classes 1902, 1903, 1904, 1905, 1906

Les camarades sont prévenus que les adhésions au banquet du 19 décembre seront reçues chez Roy et Estradé, jusqu'au dimanche 13 courant. C'est par erreur que, dans une précédente note, la date du 7 décembre avait été retenue.

La Compagnie SOLEIL dispose

d'une situation d'inspecteur dans le département du Lot. Convient à personnes jeunes et actives possédant des qualités de producteur et d'organisateur. Fixe mensuel important, commissions.

Ecrire avec références à M. ROUSSIN, chemin de l'Abbaye à Montauban.

Evasion de l'asile de Leyme

Une évasion de 3 malades a eu lieu à l'asile de Leyme, pendant la nuit. L'alarme a été donnée et les brigades de gendarmerie ont été alertées.

Cadavre décapité sur la voie

Dimanche matin, vers 7 h. 30, le chef cantonnier de Lamothe-Fénelon se rendait à la chasse. En traversant la barrière de Coustal (commune de Lamothe), il aperçut sur la voie, le cadavre décapité d'un homme. La tête avait roulé sur le ballast.

La gendarmerie de Payrac a établi que c'était le corps du nommé Gilbert Rebeury, 30 ans, domestique agricole chez M. Montagne à Lamothe.

Rebeury était un simple esprit. On croit qu'il a mis fin à ses jours volontairement.

Charrette contre charrette

Offres d'emploi

**VOUS POUVEZ GAGNER
700 A 1.000 FR. PAR MOIS**

chez vous, dans loisirs, travail facile d'écritures, brochure gratis, enveloppe pour réponse. — Ecrivez **T. GABRIEL**, à BIEVRES (S.-et-O.)

ETUDE

DE
Maitre Jean MERIC
Avoué à Cahors

8, rue Georges-Clemenceau
Suc^e de MM^{es} CHATONET et LACOSSE

EXTRAIT d'un jugement de divorce prescrit par l'article 247, 3^e alinéa du Code civil.

D'un jugement rendu par défaut faute de comparaître par le Tribunal de Première Instance de Cahors, le seize octobre mil neuf cent trente-six, enregistré, et signifié suivant exploit du ministère de Maître BOYER, huissier à Cahors, commis à cet effet, en date du quatre décembre mil neuf cent trente-six, au profit de Monsieur COURET Joseph, employé des P.T.T., domicilié à Cahors, rue Saint-André, n° 4, ayant Maître MERIC, pour avoué,

Contre: Madame ROUAN Laurence, son épouse, domiciliée de droit à Cahors, 4, rue Saint-André,
Il appert:
Que le divorce a été prononcé

cé d'entre les époux COURET-ROUAN, au profit du mari et aux torts et griefs exclusifs de la femme.

Pour extrait, signé: J. MERIC, avoué.

La présente insertion a lieu en conformité de l'article 247, 3^e alinéa du Code Civil et en exécution d'une ordonnance sur requête rendue par Monsieur le Président du Tribunal Civil de Cahors, le quatre décembre mil neuf cent trente-six, enregistrée.

Librairie Larousse, 13 à 21, rue Montparnasse, Paris, 6^e

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Friedrich Sieburg: La Bourgeoisie française. — Marquis de La Gandara: Les Femmes dans la vie du Prince de Metternich. — Henri de Montfort: Le Maréchal Rydz-Smigly et l'armée polonaise. — Georges Imann: « Jeanne-la-

Folle », reine amoureuse et démente (II). — Jean Feuga: L'Escadre noire (roman) (VI) (fin). — Robert de Traz: Les livres: M. André Gide, retour de Russie. — François Le Grix: La Politique: Notre chance tourne-t-elle? — A nos lecteurs.
Plon, 8, rue Garancière, Paris. — 45^e Année, N° 49, Trois francs.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant: L. PARAZINES.

**Grands Réseaux
de Chemins de Fer Français**

RAIL ET AVION

Les billets Air-Fer vous permettent d'utiliser conjointement ces deux modes de transport, les plus rapides qui soient, car l'un et l'autre permettent les moyennes les plus élevées.

Vous avez le choix entre trois types de billets:
— Billets conjoints: billets « Chemin de fer » et « Avion » délivrés en une seule fois si vous devez utiliser successivement les deux modes de transport.

— Billets combinés aller et retour « Fer » et « Avion », qui vous permettent d'utiliser soit à l'aller, soit au retour un de ces modes de transport. Vous bénéficiez ainsi d'une réduction de 10 0/0 en avion, de 20 à 25 0/0 selon la classe en chemin de fer.

— Billets combinés circulaires « Fer » et « Avion ». Vous prenez l'avion pour certaines fractions de parcours et le chemin de fer pour les autres, tout en bénéficiant également de la réduction de prix ci-dessus.

Autre avantage:
Vous avez décidé un déplacement en avion. En cours de route changement de

programme: le train s'avère plus indiqué pour la suite de votre voyage. A l'aérodrome ou à la gare sans formalité, vous changerez votre coupon de retour avion contre le billet de chemin de fer nécessaire et inversement dans le cas d'un voyage par fer que vous voudrez interrompre au profit de l'avion.

Pour voyager plus commodément, pour « glisser » confortablement sur l'air et sur le rail utilisez les billets combinés Air-Fer.

Renseignements dans les gares.

Bibliographie

LAROUSSE MENSUEL

Sommaire du n° 358, Décembre 1936
La Nouvelle Armée allemande, par le général Duval. — Edmond Aman-Jean, par M. Tristan Leclère. — Les Etrusques et leur civilisation, par M. André Baudrillard. — Maxime Gorki, par M. Pierre Pascal. — Combat de la baie d'Héli-goland, par M. H. Pelle des Forges. — Légende d'Henri IV, par Jacques Levrone. — Constitution de la houille, par M. Marcel Roubault. — Leishmanioses chez l'homme et le chien, par le D^r Burnier. — Madame Bovary, par M. Gérard Bauër. — Lutte contre les parasites animaux, par M. M. Molinié. — Sainte-Hélène, par M. Léon Abensour. — Mesure des températures, par M. Jean Hesse. — Le mois littéraire, scientifique, historique et juridique, cinématographique, théâtral, musical et artistique. 47 gravures et 3 cartes. Mots croisés. Le numéro, 4 fr.; chez tous les libraires et

POUR 15 frs LA
MODE PRATIQUE

OFFRE AUX LECTRICES DE CE JOURNAL
**un abonnement de faveur de 3 mois
immédiatement remboursé**
par une pochette de patrons d'une valeur de 15 frs
De plus vous trouverez dans le 1^{er} N° de chaque mois une série de patrons à votre taille de mannequin.
Envoyez 15 frs avec cette annonce, plus 0 fr. 75 pour le port, tout. Saint-Germain, Paris

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

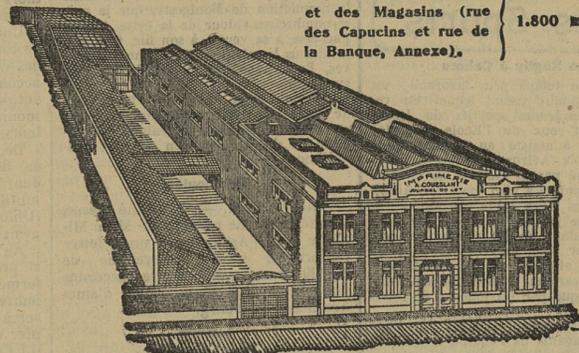
22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS

Superficie des Ateliers
et des Magasins (rue
des Capucins et rue de
la Banque, Annexe).

1.800 m²



MOI je prends le TRAIN...
PARCE QUE JE SAIS COMPTER

un km.-rail ne me coûte que

- 0 fr. 20 en 3^e classe
- 0 fr. 30 en 2^e classe
- 0 fr. 45 en 1^{re} classe

Si je fais l'aller-retour, soit direct, soit en circuit, je paie

- 20 % de moins en 2^e et 3^e classe
- 25 % de moins en 1^{re} classe

Rien n'est moins cher...
clients des grands réseaux vous avez droit à des réductions et des services. Renseignez-vous. Profitez-en.

Gen. profite...

SERVICE D'HIVER 1936-37

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	EXP.	EXP.	OMNIB.
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.
PARIS (Orsay) dép.	10 15	19 55	20 25	22 5	22 5	22 5	22 5
PARIS (Aust.) dép.	10 27	20 50	20 37	22 17	22 45	22 45	22 45
LIMOGES (arrivée)	15 31	0 24	1 47	3 7	5 25	5 25	5 25
LIMOGES (départ)	15 45	0 27	1 52	3 12	5 41	5 41	5 41
BRIVE (arrivée)	17 1	1 43	3 18	4 35	7 22	7 22	7 22
BRIVE (départ)	8 3 12 28 17	7 18 3	1 49	3 53	4 41	7 33	7 33
Gignac-Cressensac	8 39 13 4	18 37					
SOULLAC. dép.	9 1 13 36 17	44 18 56	4 30		8 16		
CAZOULES	9 8 13 43	19 2					
La Chap.-d-Mareuil	9 13 13 48	19 6					
Lamothe-Fénelon	9 22 13 57	19 15					
Nozac	9 31 14 6	19 24					
GOURDON. dép.	9 44 14 19 18	6 19 34	4 57		8 44		
Saint-Clair	9 53 14 28	19 42					
Dégagnac	10 3 14 38	19 52					
Thédirac-Peyrilles	10 13 11 48	20 2					
Saint-Denis-Catus	10 23 14 58	20 11					
Espère	10 31 15 6	20 18					
CAHORS (arrivée)	10 40 15 15 18 41	20 27	3 21	5 35	6 11 9 23	7 25	7 25
CAHORS (départ)	11 51 17 56 18 45	3 25	5 39	6 15	9 29	7 36	7 36
Sept-Points	12 2 18 7					7 51	7 51
Cieuras	12 17 18 22					7 58	7 58
Labenque	12 24 18 29					8 25	8 25
Caussade	12 52 18 59 19 25		6 21		10 12	8 25	8 25
MONTAUBAN arr.	13 23 19 30 19 45		4 20	6 42	7 10 10 33	8 25	8 25
TOULOUSE. arr.	16 35	20 35	5	7 35	8	11 57	11 26

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.							
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.
TOULOUSE... d.	4 53	8 35	13 25	15 50	17 20	20 16	21 20	23 19	23 19
MONTAUBAN. d.	6 11	9 53	9 17	14 6	16 35	18 12	20 57	22 6	0
Caussade	6 50	10 27	9 35	—	17 16	18 34	21 17	—	—
Labenque	7 26	11 5	—	—	17 56	18 55	—	—	—
Cieuras	7 34	11 13	—	—	18 4	—	—	—	—
Sept-Points	7 44	11 22	—	—	18 14	—	—	—	—
CAHORS... (arr.)	7 50	11 28	10 9	14 58	18 20	19 12	21 57	23 5	0 52
CAHORS... (dép.)	8 13	—	10 13	15 2	—	19 17	22 1	23 9	0 56
Espère	8 27	—	—	—	—	19 28	—	—	—
St-Denis-Catus	8 40	—	—	—	—	19 39	—	—	—
Thédirac-Peyril	8 53	—	—	—	—	19 51	—	—	—
Dégagnac	9 2	—	—	—	—	19 58	—	—	—
Saint-Clair	9 10	—	—	—	—	20 6	—	—	—
GOURDON (1) d.	9 23	—	10 51	—	—	20 17	22 45	—	—
Nozac	9 30	—	—	—	—	20 24	—	—	—
Lamothe-Fénel.	9 38	—	—	—	—	20 32	—	—	—
La Chap.-de-Mar.	9 45	—	—	—	—	20 38	—	—	—
CAZOULES	9 51	—	—	—	—	20 44	—	—	—
SOULLAC. dép.	10 4	—	11 12	—	—	20 55	23 10	—	—
Gignac-Cressens.	10 32	—	—	—	—	21 21	—	—	—
BRIVE... (d.)	10 57	—	11 50	16 33	—	21 46	23 52	0 50	2 24
BRIVE... (A.) arr.	—	—	11 58	16 39	—	23 59	1	2 30	—
PARIS... (O.) arr.	—	—	18 52	23 23	—	6 43	8 11	8 39	—
PARIS... (O.) arr.	—	—	19 4	23 35	—	6 55	8 23	8 50	—

De Cahors à Libos

CAHORS	6 29	15 20	»	18 56
Méruces	6 43	15 34	»	19 10
Douelle (Arrêt)	6 47	15 38	»	19 14
Parnac	6 54	15 46	»	19 22
Luzech	7 9	15 52	»	19 28
Castelfranc	7 12	16 3	»	19 39
Prayssac (Arrêt)	7 16	16 7	»	19 43
Puy-l'Évêque	7 24	16 15	17 22	19 51
Duravel	7 31	16 22	17 33	19 58
Soturac-Touzac	7 38	16 29	17 44	20 5
Fumel	7 48	16 40	18 3	20 16
LIBOS	7 53	16 45	18 9	20 21

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	6 34	9 24	13 24	18 14
Fumel	6 42	9 31	13 31	18 21
Soturac-Touzac	6 58	9 41	13 41	18 32
Duravel	7 9	9 48	13 48	18 39
Puy-l'Évêque	7 25	9 56	13 55	18 46
Prayssac (Arrêt)	7 39	10 4	14 3	18 55
Castelfranc	7 46	10 9	14 8	19
Luzech	8 7	10 20	14 19	19 11
Parnac	8 20	10 29	14 28	19 21
Douelle (Arrêt)	8 29	10 34	14 33	19 26
Méruces	8 37	10 39	14 38	19 32
CAHORS	8 53	10 51	14 50	19 45

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	4 45	14 43	18 39	18 59	»
Vayrac	4 53	14 50	—	18 58	»
Bétaillé (arrêt)	4 58	14 54	—	19 3	»
Puybrun	5 6	15 2	—	19 11	»
Bretenoux-Biars	5 15	15 10	18 57	19 21	»
Port-de-Gagnac	5 21	15 16	—	19 25	»
Laval-de-Cère	5 30	15 23	—	19 34	»
Lamatvie	5 32	15 30	—	19 51	»
Siran (arrêt)	6 9	15 44	—	20 5	»
La Roquebrou	6 30	16 5	—	20 18	»
AURILLAC. arrivée	7 13	16 40	20 15	20 55	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	7 33	10 31	»	19 42
Sarlat	8 28	11 31	17 56	20 46
Cazoullès	9 3	12 6	19 5	21 21
Souillac	8 19	11 12	14 19	21 30
Le Pigeon	8 31	10 26	12 37	15 16
Baladon. Arrêt.	8 35	10 32	12 41	15 20
Martel	8 42	10 56	12 48	15 27
St-Denis-p.-M. ar.	8 51	11 7	12 57	15 36

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	6 53	7 32	9 14	13	15 55
Martel	7 6	7 40	9 27	13 13	16 24
Baladon. Arrêt.	7 12	—	9 33	13 19	16 34
Le Pigeon	7 15	—	9 37	13 22	16 49
Souillac	7 21	7 55	9 46	13 31	17
Cazoullès	6 15	8 1	—	13 45	20 59
Sarlat	7 31	8 27			